



La Gestion Ecologique

des Zones Humides



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE



VAL D'AUTHIE

La Gestion Écologique, pourquoi ?

LES MARAIS constituent des zones humides d'une importance primordiale tant pour la préservation de la ressource en eau que pour celle de la biodiversité végétale et animale. Or ces milieux riches et vulnérables sont soumis à d'importantes pressions.

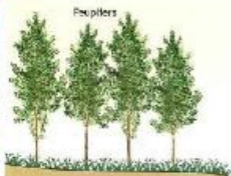
Les piliers du développement durable que sont le lien social, le développement économique et la préservation de l'environnement, ne peuvent que s'intéresser à ces marais qui créent du lien, participent au développement touristique et écologique et peuvent être des supports de sensibilisation à l'environnement. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les pratiques à mettre en place pour en assurer une bonne gestion.

Afin de préserver ce patrimoine, voire de l'améliorer et le diversifiant, il est important de reconnaître son intérêt et de mettre en place une gestion s'inscrivant dans le développement durable. Dès lors, la mise en place d'une gestion écologique des marais doit permettre une diversification et une valorisation des milieux.



La Gestion Écolog

UNE GESTION CLASSIQUE des marais (assèchement, drainage) donne une biodiversité végétale pauvre avec des espèces banales (peupliers), et offre peu d'accueil pour la faune.



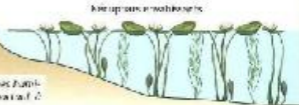
Peupliers



Najasphaera (Najasphaera)



La végétation des zones humides joue un rôle important à plusieurs titres :
elle assure la protection contre l'érosion,
elle sert à la prévention du réchauffement des sols et à l'épuration des polluants,
elle a une grande valeur patrimoniale par sa diversité et son rôle de refuge pour la faune,
elle est un élément essentiel du paysage et offre une valeur récréative.



Najasphaera (Najasphaera)



Najasphaera (Najasphaera)

La Gestion Écologique, comment ?



L'OBJECTIF est de permettre une diversification des espèces végétales et animales locales présentes sur le territoire. La méthode utilisée est la mise en place d'une gestion différente et adaptée en fonction du lieu et des usages.

Ainsi, par exemple, on effectue une tonte classique et régulière dans les secteurs fréquentés par le public (zones de passage, points d'accès aux marais). Les végétaux coupés sont exportés pour éviter un enrichissement du sol et l'implantation d'espèces indésirables (orties...).

Par contre, on procède à une fauche tardive (fin de l'été) et exportatrice une à deux fois par an sur les zones annexes. Ceci permet à la végétation de se développer plus librement et sert de refuge aux animaux, d'où un meilleur développement de la biodiversité et une meilleure qualité paysagère.

ique, c'est quoi ?

LA GESTION ÉCOLOGIQUE permet le développement d'une biodiversité plus riche avec des espèces moins courantes, plusieurs types d'habitats. Elle favorise aussi le tri sélectif des déchets. Elle permet également de concilier le développement de différentes activités dans le respect des fonctions naturelles des zones humides.

Évacuation des espèces invasives, telles le chèvène, maintien d'une zone humide afin d'assurer l'épuration des eaux.

Éclaircie opportuniste (conservation d'habitats variés)

Limitation des peupleraies (conservation des prairies humides)

Seule tonte



Hélophytes (iris, baldingère, carex, mazette, phragmites...)

Rosier (rose, jonc, phragmite...)

Fougères

Saules arbusculés



Végétation aquatique diversifiée (nénou, acrostiche, potamogeton, pousse d'eau, callitriche, nénuphar...)



Fougère des marais (Thelypteris palustris)



Iris four acore (Iris pseudacorus)



Sauze blanche (Salix alba) cultivée à l'écovillage.

Les Zones Humides concernées



- 1 Narais et étang de Lécuse (19 ha)
- 2 Narais d'Arleux (71 ha)
- 3 Étang de la Chaussée (33 ha)
- 4 La Bouverie et 5 Les Yanneaux (88 ha)
- 6 Marais de Brunémont (32 ha)
- 7 Marais d'Aubigny-aux-Bac (47 ha)

Gérer autrement

NOUS AVONS décidé de nous donner les moyens d'entretenir différemment et durablement notre patrimoine écologique en respectant les équilibres environnementaux, mais aussi les activités humaines s'y déroulant. Nous avons pour cela élaboré un plan d'entretien et de gestion écologique des milieux qui a fait l'objet d'une démarche concertée dès 2003, impliquant fortement les acteurs locaux, usagers de la nature (agriculteurs, associations, riverains et élus).

Gestion différenciée, milieux naturels, entretien, respect de la nature... les plaquettes "La Gestion Écologique" sont les outils qui vous aideront à comprendre l'importance de ce plan d'entretien et de gestion pour notre territoire. Nous souhaitons ainsi vous faire (re)découvrir notre territoire, une campagne aux multiples facettes.

Jean-Luc HALLÉ, Président du SIRA



**Syndicat Intercommunal
de la Région d'Arleux**

34, rue du Bias
59 151 Arleux
tél. 03 27 89 04 53
fax. 03 27 89 32 81

sira.sensoo.ostrevent@wanadoo.fr